

Le déploiement du compteur Linky sur Saint-Lormel (communiqué d'Enedis)

ENEDIS, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace depuis décembre 2015 et jusqu'en 2021 (2020 en Bretagne), l'ensemble des compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération, les compteurs « Linky ».



UN COMPTEUR AU SERVICE DES CONSOMMATEURS

Le compteur communicant offre des nouveaux services aux consommateurs. Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement, la demande de mise en service sera réalisée en moins de 24 h. Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent ! Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, via un espace

personnel sécurisé. Mieux informé, le consommateur pourra mieux comprendre sa consommation et donc la maîtriser. Ce nouveau compteur permettra aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin : pilotage des équipements compatibles de la maison en fonction d'un signal prix ; possibilité de développement de nouvelles offres de services de maîtrise de l'énergie ou modalités de facturation par les fournisseurs.

UN COMPTEUR AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le compteur communicant s'inscrit pleinement dans la

transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO². Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution encore plus « intelligent », dont le compteur Linky est incontournable. Grâce aux données fournies par ces nouveaux compteurs ENEDIS pourra améliorer le service de distribution : localisation des pannes à distance et intervention plus rapide, optimisation de l'intégration de l'électricité produite par les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques,...) augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau, etc. Avec Linky, Enedis développera également des offres de mise à disposition des données pour les collectivités locales pour répondre à leurs besoins en termes de politique énergétique et d'aménagement du territoire. Des données agrégées pourront dès demain être utilisées par les collectivités territoriales, leurs conseils ou les bailleurs sociaux, qu'ils s'agissent par

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigail DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

exemple, d'analyser l'évolution des consommations avec l'arrivée d'un éco-quartier ou l'efficacité de la rénovation des bâtiments.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSOMMATEURS

Pendant ce déploiement, Enedis assure une information claire et complète : des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) sont envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par Enedis (CONSTEL CONNECT pour notre commune) informe le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises sont facilement

identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky » apposé sur les véhicules et des badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur dure environ 30 minutes et n'est pas facturée au client.

Pour en savoir plus :

<http://www.enedis.fr/linky> ou pour toute question complémentaire les équipes d'Enedis se tiennent à disposition du lundi au vendredi de 8 h à 19 h au 0 800 054 659

Pour démêler le vrai du faux :

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-compteur-linky-le-vrai-du-faux-n11627/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

DINAN AGGLOMÉRATION :

La mairie de Dinan ayant donné le nom de Simone Veil au boulevard de l'Europe, l'adresse du siège social de Dinan Agglomération est donc maintenant : 8 Bd Simone Veil 22100 DINAN

URBANISME : PROJET D'AMÉNAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :

Suite aux débats sur les grandes orientations du PADD, 8 réunions publiques par secteur ont été fixées en février et le 1er mars. Celle pour le secteur de Plancoët aura lieu le 22/02/2018 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Plancoët



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 19
JANVIER
2018

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Louis AILLET
Gwenaëlle BROCHARD
Jean-Claude CADE
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Paul LA DROITTE
Bernard LETORT
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Régine LEBORGNE
(procuration à
Josiane ROBISSOUT),
Chantal BOUAN
Mireille MENIER

• Avancement de grade pour un agent chargé de l'animation

Pour tenir compte d'une évolution de carrière au titre de l'ancienneté, le Conseil Municipal a décidé la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (24 h) d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24 h) d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

• Le Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Lormel

Le PCS a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Il s'agit d'un document de compétence communale contribuant à l'information

préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le PCS de notre commune a été présenté et approuvé par les services de la DDTM, la chargée de mission « PAPI » du SMAP et le chef de centre de la caserne des pompiers de Plancoët.

Le conseil municipal qui avait été convié à sa présentation le mardi 9 janvier 2018 approuve le Plan Communal de Sauve-

garde de Saint-Lormel, arrêté à cette date.

• Organisation des rythmes scolaires - Rentrée 2018-2019

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur quatre journées au lieu de quatre jours et demi.

Dans un souci de concertation, il a été réalisé :

- un sondage auprès des parents (décembre 2017) du regroupement pédagogique Saint-Lormel / Créhen ,
- un conseil d'école extraordinaire (15 janvier 2018)
- et une réunion de travail de la commission affaires scolaires (16 janvier 2018),

Bien que le travail réalisé par le personnel chargé des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne soit pas remis en cause, le souhait pour un retour à la semaine de 4 jours

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr



est majoritaire. Compte tenu de ce résultat et pour être en cohérence avec les communes avoisinantes, le conseil municipal demande un retour à la semaine de quatre jours et invite M. le Maire à constituer un dossier de demande de dérogation auprès de la direction académique de Saint-Brieuc.

• Travaux urgents à l'église du bourg

Suite à la chute de morceaux de l'enduit de plâtre recouvrant la voûte de l'église du bourg, une partie de l'édifice a été interdite au public. M. CLEMENT Paul-Henri, architecte, a effectué une analyse de la situation pour une mise en sécurité. À notre demande, une consultation a été lancée auprès de l'entreprise Moulllec pour la réalisation de purges des voûtes dans le cadre de la mise en sécurité de l'église. Cette entreprise, spécialisée dans ce genre de travaux, propose un devis d'un montant de 18 222,12 € TTC.

Les honoraires de M. CLEMENT pour la visite du 21 décembre 2017 de l'église du bourg, les différentes analyses effectuées et la visite de contrôle prévue après les travaux de purges sont proposés pour un montant de 1044 € TTC. La réouverture totale au public ne pourra être effectuée qu'après les purges des voûtes et le contrôle de la structure.

Pour cette opération spécifique, ces montants seront inscrits en dépenses d'investissement du budget 2018. Dans le cadre de cette procédure d'urgence, Le conseil

municipal décide d'autoriser la signature du devis de l'entreprise Moulllec ainsi que le règlement des honoraires de M. CLEMENT.

• Travaux dans un logement communal vacant

Suite à la libération du logement communal n° 2 du 21 rue des Tilleuls, des travaux de rénovation sont nécessaires (peintures et remplacement de la baignoire par une cabine de douche). Une partie de ces travaux sera effectuée par les services techniques, mais les travaux concernant la cabine de douche devront être réalisés par une entreprise spécialisée.

Pour cette partie, la SARL PERRIN propose un devis d'un montant de 1772,64 € TTC. Le conseil municipal approuve ce devis.

• Avenant au Contrat départemental de territoire 2016-2020 :

Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Dinan Agglomération, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 863 045€ a été attribuée, dont une partie a déjà été consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 de ce contrat, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au dit contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, ont fait l'objet d'une synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mises en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Le Conseil Municipal approuve, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au Contrat départemental de Territoire 2016-2020 (création d'un terrain multisport, sécurisation du bourg). De même, il valide l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Dinan Agglomération et autorise la signature de l'avenant au Contrat départemental de Territoire 2016-2020.

• Avis sur la modification d'un élevage bovin à Créhen

Une consultation du public de quatre semaines du 2 janvier 2018 au 30 janvier 2018 est ouverte dans la commune de Créhen sur la demande présentée par le GAEC de la Morinais le 26 octobre 2017, soumise à enregistrement, en vue d'exploiter un élevage bovin de 250 vaches laitières au lieu-dit

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ REGLEMENTATION : USAGE DES ARMES A FEU

Il vous est rappelé que « l'usage de toute arme de calibre 22 long rifle est interdit en dehors des stands de tir homologués. Cette disposition n'est pas applicable pour des missions particulières dûment autorisées par l'autorité administrative (opérations de louveterie, éliminations d'animaux dangereux ou malfaisants) »

article 2 de l'arrêté préfectoral du 26/12/2017 relatif à l'usage des armes à feu et à la sécurité publique dans le département des Côtes d'Armor

↓ CARTE VITALE : GARE AUX MESSAGES FRAUDULEUX !

Vous avez reçu un mail vous incitant à obtenir la nouvelle carte Vitale V3 bénéficiant de plusieurs avantages. Ce mail est accompagné du logo bleu-blanc-rouge du service public, site officiel de l'administration française. Surtout, n'y répondez pas et supprimez-le de votre messagerie électronique ! Il s'agit d'un message frauduleux pour vous inciter à livrer vos données personnelles et bancaires. Et si vous lez avez déjà communiquées, prévenez aussitôt votre banque pour faire opposition. Et, à l'avenir, souvenez-vous que les administrations officielles ne demandent jamais d'argent ni de coordonnées bancaires.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ RESTO DU COEUR :

Le Centre des Restaurants du Cœur de Matignon informe que la campagne d'hiver 2017/2018 se déroule tous les jeudis, jusqu'au 8 mars 2018, de 9h à 11h15 et de 14h à 16h.

↓ BARBOTONS DANS LA RIVIERE

Depuis 2014 la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor propose un événement spécialement conçu pour la petite enfance :

"Barbotons dans la rivière" est un espace d'éveil à la nature et de découverte de la rivière pour les enfants de 1 à 6 ans. Il ouvrira ses portes le lundi 26 février, l'entrée est gratuite. On y trouvera plusieurs pôles de découverte : tapis d'éveil de la mare, aquariums, jeux, pêche à la ligne, coloriages et autres barbotages !

- du 26 février au 10 mars : ouvert du lundi au samedi, 9h30-12h30 et 14h-17h30
- du 12 au 23 mars : ouvert du lundi au vendredi, 14h-17h30

Les groupes (RPAM, associations d'assistantes maternelles, écoles maternelles à petits effectifs, centres de loisirs...) peuvent réserver une matinée d'animation entre le 12 et le 23 mars.

Contact : Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.50.60.04 - www.maisonpechenature.com

Les brèves du Conseil Municipal du 19 janvier 2018 (suite)

La Morinais à Créhen.
Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce dossier par la direction départementale de protection des populations, service prévention des risques environnementaux de la préfecture. L'exploitation le GAEC de la Morinais exploite 1 hectare de terre sur la commune de St Lormel. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande d'exploitation.

• Déchetterie : une évolution sur le nombre de passages annuels

Il est confirmé que le nombre de passages va passer prochainement de 16 à 26 par an, y compris pour les déchets verts. D'autre part, une étude est en cours pour différencier le comptage des accès pour les déchets verts.

• Médaille du Travail

Suite à une demande concernant l'organisation par la commune d'une réception pour les récipiendaires de médailles du travail, le conseil municipal décide de laisser ce soin aux employeurs.

• Terrain Consorts le Mire

(sortie nord du bourg)

La signature d'achat du terrain des Consorts Le Mire a été effectuée le 11 décembre 2017.

• Terrain Bouzou (nord du lotissement Doheneuc)

Ne respectant pas le PLU, le projet d'aménagement prévu sur le terrain de Mme

Bouzou n'a pas été validé par le contrôle de légalité de la préfecture.

• Comptage des véhicules passant dans le bourg

Un compteur routier a été installé durant une semaine en partie nord du bourg de St Lormel puis en partie sud. Les résultats seront communiqués ultérieurement et transmis aux conseillers après réception en mairie.

• Organisation du se- crétariat de la mairie

Le départ anticipé en retraite pour carrière longue d'un agent communal est prévu le 1er avril et le retour d'un agent en congé parental est avancé sur demande de l'agent au 1er février. Le conseil municipal adresse tous ses remerciements aux agents qui ont assuré les remplacements.

• Entretien des fossés

Suite à un contrôle des fossés effectué avec les services techniques sur l'ensemble de la commune, une programmation de travaux a été établie. En décembre dernier, un courrier a été adressé aux exploitants agricoles concernant les problèmes d'éboulements des talus dans les fossés.

• Des retours positifs

Des remarques positives ont été effectuées sur les décorations de Noël à St Lormel, sur l'animation proposée par Daniel PERRIN qui a été très appréciée, ainsi que sur les

colis de fin d'année qui ont été distribués.

• Entretien des arbres en bordure de voirie

Il est signalé que la chute d'une grosse branche sur la route départementale au niveau du lieu-dit Le Bouillon a provoqué un accident de voiture. Les services départementaux sont intervenus. Il est rappelé que les propriétaires d'arbres bordant les routes doivent veiller à leur entretien, leur responsabilité pouvant être engagée en cas de sinistre.

• À propos des poubelles

Il est signalé que le local à poubelles, rue de la Vallée d'enfer, n'est pas bien entretenu et que les bacs individuels ne sont pas bien identifiés. Les agents interviendront au niveau du local à poubelle. Il est en outre rappelé qu'il appartient à chacun de noter sur son container l'adresse de son habitation (N° et nom de la rue et N° du logement éventuellement).

• Prochain conseil municipal :

La séance est levée à 23h30. Prochain conseil municipal : vendredi 16 février 2018 à 20h

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À la découverte du R.P.I Saint-Lormel / Créhen

Le regroupement pédagogique intercommunal des écoles publiques de Saint-Lormel et de Créhen accueille vos enfants :

- > 4 classes - 2 sites - une équipe stable depuis plusieurs années
- > L'école de ST LORMEL

accueille les enfants de la toute petite section (TPS) au Cours préparatoire (CP)

- > celle de CREHEN, du cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) au cours moyen 2^e année (CM2)
- > Une navette (car) est mise à votre disposition gratuitement tous les matins et tous les soirs entre les deux sites

afin de récupérer vos enfants sur la commune de votre choix

- > Des activités, des projets et des sorties variés
- > Un restaurant scolaire municipal
- > Une garderie municipale
- > Une amicale laïque très active pour l'organisation et la gestion des temps forts qui ponctuent l'année scolaire.

↓ PRÉ - INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2018-2019, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

PORTES OUVERTES **ÉCOLES PUBLIQUES SAINT-LORMEL / CRÉHEN**

SAM. 24 MARS 10h - 13h



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ FRELON ASIATIQUE : PIÉGEAGE DE PRINTEMPS



La femelle fondatrice de frelon asiatique ne vit qu'une année.

Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel. Sa vie commence en automne et sa fécondation a lieu avant l'hiver. Aux premiers gels sérieux, les jeunes femelles fondatrices « nouvelle génération » quittent le nid et trouvent une cachette pour passer l'hiver.

Dès les premières douceurs de mi-février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour), se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf.

Pendant cette période (du 15 février au 1^{er} mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie. Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1^{er} mai (en fonction

des aléas climatiques de l'année) !!! Pendant cette période, leurs besoins sont des sucres pour elles, des protéines pour nourrir les larves, des fibres de bois et de l'eau pour construire l'ébauche de la structure du nid. Il est incontestable qu'une fondatrice piégée et éliminée ne fera jamais de nid !

L'observation de l'invasion indique qu'en moyenne, le nombre de nids est multiplié par 5 l'année suivante si rien n'est fait (pas de destruction de nid et pas de piégeage de printemps). À noter sur notre commune l'an dernier :

- La capture de 101 frelons sur 10 pièges déposés à différents endroits plus à l'aire de pique-nique du Bouillon.
- la destruction par Dinan Agglomération de 2 nids chez des particuliers.
- 2 autres nids inhabités ont été repérés.
- 200 frelons communs ont en outre été tués.

↓ OBLIGATION DE MAINTIEN DES HAIES AGRICOLES :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre des aides PAC (Politique Agricole Commune) les

haies qui jouxtent les parcelles déclarées ou sont incluses dans celles-ci sont protégées par la règle BCAA7* (Bonne Conditions Agricoles et Environnementales - Arrêté ministériel du 24 avril 2015). Néanmoins, il est possible, sous certaines conditions, de déplacer une haie pour un meilleur emplacement environnemental. Avant toute intervention, contactez le technicien bocage habilité* de votre secteur ou la DDTM

Rappel : la taille des haies et des arbres est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet.

↓ LOGEMENT COMMUNAL À LOUER

T2 situé au rez de chaussée comprenant : entrée, pièce à vivre avec coin cuisine, 1 chambre, salle d'eau, W.C. Compteur d'eau et chauffage individuels, antenne TV collective. Box de rangement dans la cour. Libre le 15/03/2018. Loyer 177,37 € + 5€ box soit 182,37€. Dépôt de garantie = 1 mois de loyer. Dossier de candidature avec justificatifs de ressources à déposer à la Mairie avant le 5/03/2018

Près de chez vous LA MISSION LOCALE vous conseille !

16 à 25 ans ? Sorti du système scolaire, diplômé ou pas ? En emploi ou pas ?

BESOIN, ENVIE DE :

- > Trouver un emploi ?
- > Vous réorienter professionnellement ?
- > Vous re-former ?
- > Faire un stage en entreprise ?
- > Etre plus mobile ?
- > Financer vos projets ? ...

LA MISSION LOCALE :

- > Un appui/accompagnement en individuel et/ou en groupe par des conseillers
- > Des coups de pouce

- > Des mises en lien avec des centres de formation, entreprises.

UN 1^{ER} RDV À DINAN OU SUR 1 DES 9 POINTS DE PERMANENCE LA MISSION LOCALE C'EST :

- > Une équipe de 20 salariés et volontaires en service civique,
- > 2 000 jeunes par an,
- > 350 entreprises et formations par an,

- > Mais aussi... la GARANTIE JEUNES, une WEB RADIO, des PARRAINS chefs d'entreprise,

Mission Locale du Pays de Dinan
5 rue Gambetta
22100 DINAN
02.96.85.32.67
mdinan@mldinan.fr
www.missionlocale-paysdedinan.fr
Web radio : www.soundcloud.com/air-a

↓ DEMARCHES, À PORTÉE DE CLIC !

Les demandes liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation d'un véhicule se font désormais par internet (modernisation des procédures) ou dans les points numériques mis en place dans la plupart des préfectures et sous-préfectures.

Pour les permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Pour les certificats d'immatriculation des véhicules : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Pour les personnes n'ayant pas internet, des points numériques sont mis à disposition avec l'aide d'un médiateur, de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi à la Préfecture de Saint-Brieuc et de 8h30 à 12h00 à la Sous-Préfecture de Dinan. Pour plus d'infos concernant toute démarche liée aux cartes grise consultez le site : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

↓ ACCUEILLIR UN LYCEEN ETRANGER

Le Centre d'Echanges Internationaux (CEI) - association loi 1901 - recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

CEI 11-13 rue Nicolas Bouvier 35400 SAINT MALO
Contact : 02.99.46.10.32
<http://www.cei-etudes-etranger.fr> ou sur page Facebook : <http://www.facebook.com/CEIvoyagesjeunes>



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Association des chasseurs et propriétaires :

• Samedi 3 mars 2018 à 19 H 30 : Soirée Jarret frites

à la salle polyvalente - prix 12 € boissons non comprises. Inscription impérative AVANT le 25 FEVRIER au Bar le Cormoran ou auprès des chasseurs.

Amicale des anciens combattants :

L'assemblée générale s'est tenue le 13 janvier 2018 sous la présidence de Jean-Claude CADE.

Après une minute de silence en mémoire de Francis BEUREL, Yves SORGNIARD et Marcel PETRA, un compte rendu des commémorations 2017 a été dressé, l'amicale remerciant les élèves du RPI St Lormel/ Créhen pour le dépôt de fleurs effectué lors de la cérémonie du 11 novembre. Le rapport financier fait res-

sortir des finances positives. Le repas du 11 novembre est maintenu. La cotisation reste à 15 € pour 2018. Renouvellement du bureau : Président d'honneur: Le Maire, Claude RIGOLE
Président : Jean-Claude CADE
Vice Président : Jean-Pierre GEORGELIN
Secrétaire : Micky GEORGELIN
Trésorier : Alfred HAMON.

Amicale laïque :

Le Samedi 17 Février : Carnaval des enfants du RPI et vente de pizzas

Rassemblement à 16 h à la salle polyvalente de St Lormel pour un défilé dans le bourg vers 16h30 suivi d'un goûter pour les enfants.

A partir de 18 h et jusqu'à 22 h : récupération des pizzas avec possibilité de les déguster sur place (tables, buvette, sono) Réservation de vos pizzas au plus tard le 9 Février soit à amicalelaiquecrehensaint-lormel@gmail.com ou auprès des parents d'élèves ou au 06.33.26.57.86) Carte des pizzas : mini-pouce (pour un enfant : tomate, jambon mozzarella : 6,50 €

lormel@gmail.com ou auprès des parents d'élèves ou au 06.33.26.57.86) Carte des pizzas : mini-pouce (pour un enfant : tomate, jambon mozzarella : 6,50 €

> Reine : tomate, jambon, champignons, mozzarella, origan : 9,50 €

> Quatre fromages : tomate, crème, gorgonzola, chèvre, fromage à raclette, mozzarella, origan : 9,50 €

> Kipik : tomate, chorizo, merguez, mozzarella, origan, oignons : 10,00 €

> Bolognaise : tomate, bolognaise, viande hâchée, crème, œuf, oignons, mozzarella, origan : 10,00 €

Le Samedi 31 mars : soirée théâtre à la salle des fêtes de Créhen.

Club de l'espoir :

- > après-midi du club : mardi 13 février
- > Loto : mardi 27 février